



REGLEMENT ET INFORMATIONS GENERALES

Week-end Sport Nature 2024 : « LES GRANDS 20 DE BOURGUEIL »

TRAIL

1/Organisateurs :

La course nature « Les Grands 20 de Bourgueil » se déroulera le samedi 18 mai 2024 sur la commune de Bourgueil.

Cette manifestation est organisée, en partenariat avec le Syndicat des Vins, par l'association Sport Nature Bourgueillois située :

Mairie de Bourgueil 8 rue du Picard BP 29 37140 BOURGUEIL.

Tél : 06.88.71.61.68. ou 07.70.04.70.16.

E-mail : alain3744@gmail.com ou deguil1975@gmail.com

Site internet : <https://sportnaturebourgueillois.fr>

Cette course est inscrite au calendrier des courses pédestres hors-stade. C'est une épreuve ni classante, ni qualificative. Elle a fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la sous-préfecture de Chinon. Elle est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés.

Le site de départ/arrivée est situé au lieu-dit « Gravot » chez le viticulteur Jacky PITAULT route de Gizeux à Bourgueil.

Responsables de l'organisation : M. Alain TENDRON (Président de l'association), M. Laurent DEGUIL (Correspondant Trail) ainsi que les membres de l'association Sport Nature Bourgueillois.

2/Concurrents :

Cette course est ouverte à tous, licenciés ou non, nés en :

- 2008 ou avant pour le Trail 12 kms (16 ans)

- 2006 ou avant pour les Trails 24 kms et 38 kms (18 ans)

Rappel des catégories : Master : 1989 et avant, Senior : 1990 à 2001, Espoir : 2002 à 2004,

Junior : 2005-2006, Cadet : 2007-2008.

3/Programme :

3 distances Trail sont proposées : 12, 24, 38 Kms.

L'heure de départ est fixée à 8h00 pour le 38 kms, 9h pour le 24 km et 9h30 pour le 12 km.

Le trail 24 km est une épreuve comptant pour le Challenge des Outdoors de Touraine

(<https://www.touraine.fr/mes-services-au-quotidien/sport/le-departement-acteur-sportif.html>)

Le retrait des dossards et le lieu de « Départ / Arrivée » se situent au lieu-dit Gravot à Bourgueil.

Des fouées garnies seront proposées à la vente pour les personnes souhaitant se restaurer sur place (gratuit pour les participants), une buvette sera également présente.

En partenariat avec l'association « Alors peut-être » qui encourage les personnes souffrant d'ALD et qui ont choisi le sport pour se reconstruire, 20 inscriptions seront offertes sous présentation une attestation médicale prouvant cette prise en charge.

4/Parcours :

Chaque circuit s'organise autour d'une unique boucle, empruntant à 95% des chemins à travers vignes et forêt. Les parcours ainsi que les dénivelés Trail et Marche Nordique pourront être consultés sur le site de départ.

5/Stationnement :

Un parking sera à disposition en face du site de départ. Le covoiturage, fortement recommandé est proposé par notre partenaire au moment de l'inscription par internet.

6/Engagement :

Le droit d'inscription est fixé à :

- 10 euros pour les 12 kms
- 17 euros pour les 24 kms
- 25 euros pour les 38 kms

Ce montant sera majoré de 3 € le jour de la course pour les inscriptions sur place s'il reste des places disponibles, ceci afin de favoriser les inscriptions en ligne et faciliter l'organisation.

7/Inscriptions/documents à fournir:

Elles sont possibles à partir du 1er Janvier 2024 en ligne sur le site de notre partenaire RUN CHRONO <https://www.runchrono.fr> ou sur notre site <https://sportnaturebourgueillois.fr>.

Pour chaque inscription, il est obligatoire de :

- soit présenter la licence et en fournir une photocopie - licences FFA, Pass « j'aime courir »
 - soit fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pieds en compétition datant de moins d'un an (pour les non-licenciés)
 - présenter une attestation médicale précisant l'affection et autorisant la pratique sportive pour les personnes en ALD (20 dossards offerts aux premiers inscrits)
 - de présenter pour les mineurs une autorisation parentale + une licence ou un certificat adéquat
- Ces documents seront conservés par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Les inscriptions seront clôturées 30 min avant le départ.

Nota: Les licences FF triathlon, FFPM et FFCO ne sont plus acceptées depuis le 1e novembre 2018 !

8/Dossards :

Le dossard à puce sera à retirer le jour de la course, sur le site de départ, à partir de 7h. Il devra être porté de manière visible tout au long de la course.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

9/Sécurité :

Un service de secours avec ambulance et un médecin assureront la sécurité médicale sur le parcours et à l'arrivée.

Tout concurrent est tenu à l'assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

Parcours trail 38 kms : il est demandé à tous les participants d'avoir sur eux une réserve d'eau d'au moins 0,5L ainsi qu'une couverture de survie et d'un sifflet.

En fonction des prévisions météorologiques (information à vérifier la veille de l'épreuve sur notre site <https://sportnaturebourgueillois.fr>, le directeur de course peut exiger le port de matériel supplémentaire obligatoire (exemple : veste de pluie coupe-vent...)

10/Assurance :

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès d'AVIVA au titre de la Responsabilité Civile. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation avant, pendant ou après les épreuves. Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre ou d'annuler la course à tout moment en cas de conditions climatiques extrêmes ou autres événements à caractère exceptionnel sans qu'aucun remboursement ne soit effectué aux coureurs.

11/Protection de l'environnement :

Tout abandon de matériel, jet de déchets hors des lieux prévus à cet effet entrainera la mise hors course immédiate. Pour la préservation de la faune l'utilisation d'enceintes portables est strictement interdite.

12/Ravitaillement:

- Pour les 12 kms : Ravitaillement solide/liquide au 7 ième km
- Pour les 24 kms : Ravitaillement solide/liquide au 12 ième km, point d'eau en fin de parcours selon la météo
- Pour les 38 kms : Ravitaillement solide/liquide au 13 ième et 26 ième km point d'eau en fin de parcours selon la météo.

Ravitaillement solide et liquide à l'arrivée de tous les parcours.

Il n'y aura pas de gobelets sur les ravitaillements.

13/Règles sportives:

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

La durée maximum allouée est de 4h00 pour le 12 Kms , 4h30 pour le 24 kms et 5h30 pour le 38 Kms. Passés ces délais les concurrents seront considérés comme hors-course et pourront continuer sous leur responsabilité.

Pour le parcours 38 Kms une barrière horaire est mise en place au km 29.4 qu'il faut franchir avant 4h30 de course.

Pour le parcours 24 Kms une barrière horaire est mise en place au km 15.3 qu'il faut franchir avant 3h30 de cours.

Les concurrents dépassants l'horaire seront reroutés vers l'arrivée (200m plus loin) par l'organisation et seront classés dans un classement secondaire.

L'utilisation des bâtons est autorisée pour cette distance.

Aucune assistance ne sera tolérée.

Un balisage spécifique sera réalisé sur les différents parcours, il sera précisé sur le site internet et juste avant le départ.

14/Récompenses:

Elles seront attribuées comme suit :

- Pour les 12 kms : récompense aux 3 premiers classement scratch hommes et aux 3 premières femmes
- Pour les 24 kms : récompense aux 3 premiers classement scratch hommes et aux 3 premières femmes
- Pour les 38 kms : récompense aux 3 premiers classement scratch hommes et aux 3 premières femmes

Selon le nombre de récompenses disponibles, les organisateurs se réservent le droit de récompenser plus de catégories.

15/Classements et résultats :

Un classement individuel sera établi pour chaque course. Il sera affiché le plus rapidement possible après la course et mis en ligne dans la soirée sur <https://www.runchrono.fr> ou sur notre site <https://sportnaturebourgueillois.fr>

En cas d'abandon les participants ont l'obligation de le signaler aux organisateurs par téléphone en donnant leur numéro de dossard ou en se présentant sur le site de départ.

16/Vestiaires, douches, sanitaires :

Des WC écologiques seront présents sur le site de départ.

Des douches seront disponibles mais sur un autre site (Camping Municipal de Bourgueil). Le plan d'accès sera visible sur le site et affiché sur place.

17/CNIL et droit à l'image :

Conformément à la loi informatique et liberté, les participants disposent d'un droit d'accès et de

rectification aux informations qui les concernent. Sauf opposition de leur part, ces informations pourront être transmises à des organismes extérieurs. Chaque participant s'engage à céder ses droits à l'image sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

18/Annulation de la course :

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la course soit sur requête de l'autorité administrative soit en cas de force majeure. Dans ce cas aucun remboursement ne pourra être mis en place.

MARCHE NORDIQUE

1/Organisateurs :

La course nature « Les Grands 20 de Bourgueil » se déroulera le samedi 18 mai 2024 sur la commune de Bourgueil. Cette manifestation est organisée, par l'association Sport Nature Bourgueillois située Mairie de Bourgueil 8 rue du Picard BP 29 37140 BOURGUEIL.

Tél : 07.66.45.03.30. et 06.88.71.61.68.

e-mail : jonpeter37@gmail.com ou alain3744@gmail.com .

site internet : www.sportnaturebourgueillois.fr

L'épreuve de 16 kms est inscrite au calendrier des courses pédestres hors-stade. C'est une épreuve non classante, ni qualificative figurant au Challenge Marche Nordique 37.

Elle fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la préfecture de Tours.

La capacité d'accueil dans les règles est de 150 participants tous parcours confondus, ouverte à tous, licenciés ou non.

Responsables de l'organisation : M. DANGER Jean Pierre (référent Marche Nordique) et M.TENDRON Alain (président de l'association) ainsi que les membres de l'association Sport Nature Bourgueillois.

2/Adresse de la manifestation :

Le retrait des dossards et le village « Départ / Arrivée » se situent chez le viticulteur Jacky PITAULT, lieu-dit Gravot à Bourgueil direction Gizeux / Continvoir.

Un parking sera à disposition en face du site de départ.

3/Programme et parcours :

2 distances sont proposées ainsi, chaque circuit s'organise autour d'une unique boucle, empruntant à 95% des chemins, à travers vignes et forêts et quelques propriétés privées de ce fait les 2 circuits ne seront pas diffusés en ligne.

2 communes seront traversées sur l'ensemble des parcours Marche Nordique : Bourgueil (37), Benais (37)

Les parcours « loisirs » 9 kms et 16 kms sont ouverts à toutes les tranches d'âge. La course de 16 kms fait partie du Challenge Marche Nordique 37. Le parcours est identique au 16 kms « loisirs ».

4/Engagement :

Le droit d'inscription est fixé à :

- 10 euros pour les 9 kms
- 12 euros pour les 16kms loisirs
- 12 euros pour les 16 kms compétition



Ce montant sera majoré de 3 € le jour de la course pour les inscriptions sur place s'il reste des places disponibles, ceci afin de favoriser les inscriptions en ligne et faciliter l'organisation.

5/Inscriptions/Documents à fournir :

Elles sont possibles dès le début Janvier 2024 en ligne sur le site de notre partenaire RUN CHRONO voir le lien sur <https://sportnaturebourgueillois.fr>

Pour chaque inscription, il est obligatoire de :

- soit présenter la licence et en fournir une photocopie

- soit fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, datant de moins d'un an (pour les non-licenciés)
- de présenter pour les mineurs une autorisation parentale + une licence ou un certificat adéquat.

Ces documents seront conservés par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Les inscriptions seront clôturées 10 min avant le départ selon les places disponibles

- Les épreuves du Challenge 37 MN sont ouvertes à tous - licenciés ou non licenciés – mais pour être classé, le participant devra être licencié dans un club FFA d'Indre-et-Loire,
- Aucune rétroactivité de performance ne sera accordée, les compétiteurs doivent être licenciés à la veille de l'épreuve,
- Seules, les licences FFA compétition seront classées dans le Challenge individuel. Les licences FFA Athlé Forme santé accompagnées d'un certificat médical de non-contre-indication de la pratique de la marche nordique en compétition et les licences FFA compétition compteront pour le Challenge Club.
- Le Challenge 37 MN concerne les catégories à partir de juniors U20 (2005 - 2006).

6/Dossards :

Les dossards seront à retirer le jour de la course, sur le site de départ, à partir de 7h. Ils devront être portés de manière visible tout au long de la course.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

7/Sécurité :

Un service de secours avec ambulance et un médecin assureront la sécurité médicale sur le parcours et à l'arrivée. Un numéro d'urgence sera inscrit sur chaque dossard.

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent dans l'attente des secours.

Il est recommandé aux participants d'avoir sur eux une réserve d'eau d'au moins 0,5L.

En fonction des prévisions météorologiques (information à vérifier la veille de l'épreuve sur notre site <https://sportnaturebourgueillois.fr> le directeur de course peut exiger le port de matériel supplémentaire obligatoire (exemple : veste de pluie coupe-vent...)

8/Assurance :

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès d'AVIVA au titre de la Responsabilité Civile. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation avant, pendant ou après les épreuves.

9/Protection de l'environnement :

Tout abandon de matériel, jet de déchets hors des lieux prévus à cet effet entrainera la mise hors course immédiate. Pour la préservation de la faune l'utilisation d'enceintes portables est strictement interdite.

10/Ravitaillement :

- Pour les 9 kms : Ravitaillement solide/liquide au 6 ième km

- Pour les 16 kms : Ravitaillement solide/liquide au 6 ième km et au 13 ième km.

Ravitaillement solide et liquide à l'arrivée de tous les parcours. Il y aura des gobelets écologiques sur les ravitaillements toutefois il est préférable que chaque participant ramène son propre gobelet.

11/Règles sportives :

Un balisage spécifique sera réalisé sur les différents parcours, il sera précisé sur le site de départ.

12/Récompenses et résultats :

Pour l'épreuve 16kms Compétition, les récompenses seront attribuées comme suit :

- Récompense aux trois premiers hommes et aux trois premières femmes.

Selon le nombre de récompenses disponibles, les organisateurs se réservent le droit de récompenser plus de catégories ou le club le plus représenté.

Pour le 16 kms Compétition, le classement individuel sera établi et affiché le plus rapidement possible après la course et mis en ligne dans la soirée sur <https://www.runchrono.fr> et sur notre site <https://sportnaturebourgueillois.fr>

14/Vestiaires, douches, sanitaires :

Des WC écologiques seront présents sur le site de départ.

Des douches seront disponibles sur un autre site à 4 km (Camping Municipal de Bourgueil). Le plan d'accès est visible sur le site et sera affiché sur place.

15/Public :

Les spectateurs pourront suivre les coureurs aux abords des parcours notamment dans le village départ/arrivée et sur les zones de ravitaillement en suivant les directives des organisateurs et des services de sécurité afin d'éviter tout incident.

16/CNIL et droit à l'image :

Conformément à la loi informatique et liberté, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Sauf opposition de leur part, ces informations pourront être transmises à des organismes extérieurs.

Chaque participant s'engage à céder ses droits à l'image sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

17/Annulation de la course :

Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre ou d'annuler la course à tout moment en cas de conditions climatiques extrêmes ou autres événements à caractère exceptionnel sans qu'aucun remboursement ne soit effectué aux coureurs.

18/Disqualification et forfait :

Tout coureur sera disqualifié en cas de non-respect du règlement et des règles spécifiques à l'organisation de l'épreuve:

- Absence de dossard visible sur le trajet du circuit pour l'épreuve chronométrée.
- Absence de matériel obligatoire
- Comportement pouvant constituer un danger pour lui-même et les autres participants
- Non-respect des règles de sécurité
- Non-respect de la faune et la flore
- Refus de suivre les instructions de l'équipe de secours ou des organisateurs
- Non-respect des bénévoles, professionnels et de la population locale
- Accompagnement sur le circuit par un véhicule à moteur ou vélo
- Accompagnement sur le circuit par une personne mineure, une personne non inscrite à l'épreuve

Tout coureur déclaré hors course par l'organisation ou service de secours, voulant poursuivre sa course ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard à l'organisation, il sera alors sous sa propre responsabilité. Dans ce cas aucun remboursement ne sera effectué.

Un coureur forfait pour la course pour cause de blessure pourra se faire rembourser l'inscription en justifiant d'un certificat de contre-indication à la date de l'épreuve après avoir averti l'organisation avant le départ des épreuves.

Le coureur voulant abandonner devra contacter l'organisation en utilisant le numéro inscrit sur le dossard, Il ne fera pas parti du classement mais bénéficiera des mêmes prestations à l'arrivée. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.